Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20261106-2026_68-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2026

Date de la convocation
29/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 06/11/2026

L'an 2026, le 02 novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BAZILLE Sandra, BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, SAVINEL Fanny,
MM : EON Jean-Yves, MARIAU Noël, PRESSET Jean-Baptiste,

Pouvoir : MAILLARD Jean-Charles donne pouvoir à MALLET Bertrand

Excusé : THÉBAULT Fabrice

Absente : MAGAUD PERNOT Roxanne

Secrétaire de séance : MARIAU Noël

2026/68 – Validation du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2023/18 en date du 20 mars 2023 portant validation du tableau des effectifs à compter de cette même date,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer et mettre à jour l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services selon les évènements de type création, suppression ou modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune suite à la modification de la durée hebdomadaire de l'agent technique selon le tableau annexé à la présente délibération.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération,
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

Le secrétaire de séance :
Noël MARIAU

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET